

Présentation de la ville

Feyzin est une commune de 8600 habitants connue de toute l'Europe pour sa raffinerie, deux autres activités industrielles de type Seveso sont aussi présentes sur le territoire de la commune.



Ville de Feyzin (69)

Depuis 1991, un projet d'intérêt général (PIG) arrêté par le préfet impose des contraintes majeures au développement urbain du quartier des Razes dans lequel vivent 2000 habitants. Plus de 2500 travaillent dans ce même quartier. Tous les permis de construire déposés dans les zones Z1 et Z2 du périmètre de protection doivent respecter des prescriptions qui conduisent peu à peu ce quartier à une mort lente.

Entre les études de danger réalisées par les industriels et l'imposition de contraintes urbanistiques –au demeurant légitimes- par l'État, existe-t-il encore une place pour l'habitant, voisin des installations à risques ? La commune est-elle contrainte à l'impuissance sans pouvoir offrir à tous ses habitants le même niveau de service, alimentant le sentiment de "double pénalisation" ?

Le plan de mandat de l'équipe municipale arrivée en mairie en 2001, comporte un chapitre "sécurité civile" au titre duquel la transparence est posée comme principe de base.

A partir du plan de mandat, les élus se sont fixés des objectifs déclinés en trois axes :

- assurer au mieux la sécurité de la population face aux risques majeurs [technologiques et naturels],
- que les habitants du quartier des Razes disposent d'une qualité de vie au moins égale aux habitants des autres quartiers,
- éviter la paupérisation de ce quartier.

Afin de répondre à ses buts et ses objectifs, la collectivité a mis en place un certain nombre de moyens, dont une nouvelle organisation des services municipaux et une mission d'accompagnement.

Le parti-pris de Feyzin vis-à-vis des risques se décline ainsi :

- les usines ne peuvent être installées à la campagne,
- on ne peut pas sacrifier des quartiers entiers,
- les risques sont multiples et complexes,
- la connaissance des risques évolue,
- la collectivité locale a une responsabilité particulière.

En 2002, la ville de Feyzin a lancé une mission d'accompagnement à la gestion des risques et des nuisances. Un expert de Socotec et son équipe, réalisent cet accompagnement.

La démarche

Trois notions fortes participent à cette mission :

- l'accompagnement
- la participation à des groupes de travail
- le partenariat

Un Plan de Sauvegarde Local

L'objectif du Plan de Sauvegarde Local

Le Plan de Sauvegarde Local que la ville de Feyzin a choisi de mettre en place est un outil structuré permettant de répondre aux impératifs de prévention et de protection :

- de la vie quotidienne des habitants,
- l'amélioration de la sécurité individuelle et collective,
- de tout projet d'aménagement.

Il permet d'anticiper et gérer la crise, et ainsi de favoriser un retour à la situation normale. Il repose sur le principe de solidarité dans toutes ses déclinaisons concernant la famille, les équipements publics ou encore les entreprises.

Étape préliminaire

Le Plan de Sauvegarde s'est construit progressivement autour de plusieurs actions et à partir d'une étape préliminaire, ayant pour objectif de mieux connaître les risques et les nuisances sur le territoire communal. Un état des lieux des risques et des nuisances a donc été dressé et représenté sous la forme d'un système d'information géographique à l'échelle de la parcelle. Cela a permis d'affecter à chaque parcelle du quartier des niveaux pour chacun des risques présents (risque d'explosion, risque thermique et risque toxique). A partir du préliminaire, les différentes actions à mener ont été identifiées et hiérarchisées.

Une organisation adaptée

Des groupes de travail ont été chargés de réfléchir, élaborer et mettre en œuvre chacune de ces actions. Ils se sont composés de membres variés, appartenant aux différents pôles de la Mairie et se sont ouverts, en fonction des thématiques abordées, à des partenaires extérieurs. La richesse des membres de ces groupes de travail a permis d'évaluer la faisabilité des actions et de vérifier la cohérence au fil de l'eau de la démarche avec les actions, dispositifs ou politiques des partenaires (en fonction de leur compétence respective). Ils ont également été des lieux privilégiés pour la capitalisation d'expérience.

Quelques actions du plan de sauvegarde local

Le diagnostic initial a permis :

- de caractériser les zones de danger en fonction du type d'effet sur les personnes et sur les biens,
- d'identifier les parcelles les plus résistantes à chacun des risques présents.

Ainsi, des dispositions constructives d'amélioration de la sécurité des personnes ont pu être définies et des zones prioritaires identifiées. Ces dispositions constructives concernent aussi bien le renforcement des cadres de fenêtres, la résistance des vitrages, la création de salles de confinement avec des caractéristiques différant en fonction de la localisation.

Pour encourager à court ou moyen terme, la mise en place de telles mesures, une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), pour les copropriétés et pour l'habitat individuel est en cours d'élaboration avec le Grand Lyon. Les OPAH étant uniquement prévues pour l'amélioration du confort, l'intégration de dispositions de protection vis-à-vis des risques dans le cahier des charges nécessite d'obtenir une adaptation de la démarche.

A plus long terme, pour améliorer et assurer la sécurité des personnes, il est envisagé d'intégrer :

- les zones d'effets pour chaque risque dans le Plan Local d'Urbanisme et de prévoir des contraintes et usages adaptés à chacune de ces zones,
- les dispositions constructives prévues dans les futurs PPRT, Plans de Prévention des Risques Technologiques, prévus par la loi du 30 juillet 2003.

La prévention par l'organisation de la gestion de crise

L'aménagement préventif passe également par une réflexion sur la gestion de la crise, tant en terme d'organisation que d'infrastructures adaptées.

Différentes actions se sont articulées autour de l'organisation de la gestion de la crise.

Certaines sont à mettre en place en dehors de toute crise :

- des conseils aux habitants, pour mettre en sécurité les documents dont ils auraient besoin en cas d'accident,
- l'information et la formation de toutes les personnes concernées par une éventuelle crise, aussi bien : habitants, salariés, élèves et parents, agents communaux, associations....

Cette information porte sur les risques présents et sur les consignes à respecter en cas d'accident. La formation aux procédures de mise à l'abri (confinement, évacuation...) sera complétée par des exercices réguliers.

D'autres prévoient l'organisation en cas d'accident :

- pour transmettre l'alerte au plus grand nombre dans un délai court, la ville a choisi de recourir à un serveur d'alerte capable d'appeler plus de 600 ménages et 200 entreprises en moins de 10 minutes, qui sera complété dans les lieux les plus sensibles (complexe sportif notamment) par un système de haut-parleurs.

- pour définir le plan d'évacuation général du quartier et des plans particuliers de mise à l'abri pour les établissements recevant du public ou d'autres zones spécifiques comme l'île de la Chèvre qui dispose d'un propre plan d'évacuation indépendant.
- pour définir la cellule de crise communale et l'organisation des services communaux, un plan communal de secours est établi.

Enfin, d'autres actions s'appuyant notamment sur l'Association d'Aide aux Victimes permettraient un retour à une situation normale dans des délais les plus courts possibles.

Le plan d'évacuation du quartier ne se substitue pas au Plan Particulier d'Intervention (PPI). Il a été conçu comme un plan d'évacuation d'un bâtiment mais à l'échelle d'un quartier, et repose sur la solidarité entre les habitants.

Il comporte notamment :

- des îlots de bâtiments homogènes vis-à-vis du type d'habitat,
- des itinéraires affectés à chaque îlot,
- des référents pour chaque îlot, choisis parmi les habitants et chargés de rappeler les consignes d'évacuation, de s'assurer que les personnes à mobilité réduite ont été prises en charge, d'accompagner les habitants jusqu'aux centres d'hébergement,
- une signalisation spécifique.

L'ensemble de ces actions liées à l'organisation et la gestion de la crise, implique des aménagements physiques en terme de signalisation dans le quartier d'aménagement pour fluidifier l'évacuation et de transmission de l'alerte.

La gestion des risques à l'épreuve des contradictions partenariales

À ce jour, la ville se trouve à un moment charnière dans la mise en œuvre des actions :

- celles dépendant de ses propres compétences (formation des agents par exemple) se déclinent peu à peu,
- celles dépendant de services de l'état ou de la Communauté Urbaine rencontrent des difficultés de prise en compte, car venant perturber les réglementations, les calendriers, et plus globalement les organisations.

Ainsi, la cartographie des risques et de leur impact par zonage, réalisée dans le cadre de la mission d'accompagnement, n'a pas été pris en compte par la DRIRE dans le Porté A Connaissance délivré par le

Préfet auprès de la Communauté Urbaine pour l'élaboration du PLU. Les services sont restés sur le strict plan réglementaire.



Ville de Feyzin (69)

De son côté, les services de la Communauté chargés de l'élaboration du PLU ont, si ce n'est des réticences, des difficultés à prendre en compte ces travaux tout comme leurs déclinaisons en matière de prévention et protection.

Il est à souligner les manques criant d'aides financières en matière de risques. Un groupe de travail s'est penché sur ce sujet, au risque de se perdre dans un néant car, si une collectivité peut percevoir des subventions sur des actions en lien avec l'environnement, rien n'existe pour aider aux financements des actions de prévention et protection.

Aussi, la Ville finance-t-elle seule la mission d'accompagnement alors que de plus en plus de collectivités s'intéressent à ses travaux, et que le pôle tranquillité et l'expert travaillent à modéliser la démarche pour la transmettre.

Feyzin est par ailleurs adhérent à l'Association Nationale des Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs et aux Éco-Maires (ANCMRTM), et participe au programme "Miriad 21" qui rassemble des villes européennes soumises aux risques technologiques et souhaitant mettre en œuvre les principes du développement durable.

Hélène Blanchard, la nouvelle vice-présidente chargée des risques majeurs du conseil régional Rhône-Alpes faisait, il y a peu, remarquer au maire des contradictions et pénalisations à être innovant sur le thème des risques technologiques. Une des réponses possible du maire a été de mettre en avant la responsabilité particulière qu'a le premier magistrat d'une ville comme Feyzin à penser la protection des habitants. ■